



RÉSIDENCE UNIVERSITÉ
SAINT-PAUL
UNIVERSITY RESIDENCE

Procédures d'urgence

Guide pour le personnel et les occupants
de la Résidence de l'Université Saint-Paul



Table des matières

Chapitre I – Programme.....	3
Introduction	3
Plan d'intervention d'urgence (piu)	3
Votre rôle – agir !	3
Lors d'un incident	4
Pour un incident non urgent	4
Chapitre II – Procédures.....	4
Si vous avez besoin de soins médicaux immédiats	5
Si vous constatez que quelqu'un a besoin de soins médicaux immédiats	5
Si vous recevez un appel à la bombe.....	7
Si on vous avise d'un appel à la bombe	8
Arme dissimulée.....	9
Arme non dissimulée ou agression	9
Prise d'otage	11
Message vocal ou courriel menaçant ou malveillant.....	13
Lettre ou télécopie menaçante ou malveillante.....	13
Enveloppe et colis suspects	14
Lettre ou colis suspect non ouvert.....	14
Lettre ou colis ouvert avec écoulement de substances suspectes	15
Si vous entendez la sonnerie d'alarme d'un ascenseur.....	16
Si vous êtes coincé dans un ascenseur.....	17
Tremblement de terre	17
Inondation et fuite d'eau majeur.....	18
Intempéries.....	19
Chapitre III – Besoins spéciaux.....	20
Chapitre IV – Formation pour les agents(es) d'évacuation.....	22
Identification des employés et de leur rôle	22
Identification de l'équipe d'évacuation	23
Rôle de l'agent(e) d'évacuation	23
Rôle de l'agent remplaçant	24
Comment se préparer en tant qu'agent d'évacuation ?.....	24
Votre équipement – Agent d'évacuation.....	24
Les aires de rassemblement	24
Le plan de la Résidence + Sorties d'urgence.....	24
Information à transmettre aux secouristes.....	25
Quoi dire lors d'une évacuation ?	25
Quoi faire avec une personne récalcitrante ?	25
Conditions climatiques.....	26
Quoi faire une fois évacué et que vous êtes à l'extérieur ?.....	26
Une fois l'évacuation terminée	26
APPENDIX A Les aires de rassemblement	27
APPENDIX B Plan de la Résidence + Sorties d'urgence	28



Chapitre I – Programme

Introduction

Ce guide vous présente un résumé du programme de gestion des urgences, notamment les procédures à suivre lors de divers types d'incidents.

Si vous avez des questions communiquez avec la Gestion de la Résidence au 613-236-3131.

Plan d'intervention d'urgence (PIU)

La Résidence de l'Université Saint-Paul considère que la santé et la sécurité des employés, des résidents et de son environnement est une priorité.

Les équipes d'urgence principales lors d'une intervention sont :

Les employés de la Résidence

Les employés ont la responsabilité de suivre les mesures d'urgence mises en place pour les diverses situations. L'équipe des employés de la Résidence est responsable de coordonner l'évacuation, au besoin.

Les Services de Protection de l'Université Saint-Paul

Les agents de sécurité patrouillent la propriété de La Résidence et signale toute urgence ou activité illicite.

Il est fortement recommandé que toute personne ayant des besoins spéciaux permanents ou temporaires s'identifie et communiquent leurs besoins à la gestion de la Résidence.

Votre rôle – agir !

Comme membres du personnel ou résidents, vous devez être prêt à agir en situation d'urgence. Afin de vérifier si vous êtes prêts à agir en cas d'urgence, posez-vous les questions suivantes :

Est-ce que je connais :

- Les emplacements des avertisseurs d'incendie les plus proches ?



- Au moins deux chemins à emprunter pour atteindre les sorties les plus proches ?
- L'emplacement des trousse de premiers soins ?
- Où se trouvent les points de rassemblement extérieur ?
- L'adresse de la Résidence de l'Université Saint-Paul ?
- Les procédures du présent guide ?

Lors d'un incident

- N'hésitez pas à agir ;
- Agissez de façon calme et ordonnée ;
- Appliquez les procédures décrites dans ce guide ;
- Assurez votre protection personnelle et dès qu'il est possible de le faire en toute sécurité, prêtez main-forte aux autres ;
- Avisez le 911 et les Services de Protection de l'Université Saint-Paul aussitôt que possible et sécuritaire ;
- Suivez les directives de la Résidence, des agents d'évacuation et des services d'urgence externes.

Pour un incident non urgent

- Avisez la gestion de la Résidence ;
- Fournissez les renseignements suivants :
 - Nature de l'incident ;
 - Endroit de l'incident (pavillon, étage, pièce) ;
 - Votre nom et ceux des gens impliqués ;
 - Vos coordonnées afin de communiquer avec vous au besoin

Faites preuve de jugement dans l'application des procédures. Toujours aviser la gestion de la Résidence de toute menace, toute situation inhabituelle ou tout comportement alarmant. Tous les renseignements fournis demeurent confidentiels.

Chapitre II – Procédures

Tout incident portant atteinte à la vie

1. Actions immédiates
 - Avisez le 911
 - Fournissez les renseignements suivants :
 - Nature de l'incident ;
 - Endroit de l'incident (étage, unité, pièce) ;



- Votre nom ;
 - Numéro de téléphone d'où vous appelez.
2. Avisez la réception de la Résidence ou les services de protection de l'Université Saint-Paul
- Composez le 613-236-3131 (Résidence) ou le 613-236-9000 (Services de protection de l'USP);
 - Fournissez les renseignements suivants :
 - Nature de l'incident ;
 - Endroit de l'incident (étage, unité, pièce) ;
 - Votre nom ;
 - Numéro de téléphone d'où vous appelez.
3. Rendez-vous à la réception

Urgence médicale

Si vous avez besoin de soins médicaux immédiats

1. Actions immédiates
- Si possible, avisez une personne qui se trouve dans votre entourage immédiat.
 - Avisez le 911.
 - Avisez la réception de la Résidence 613-236-3131 ou les Services de protection de l'USP 613-236-9000

Si vous constatez que quelqu'un a besoin de soins médicaux immédiats

1. Actions immédiates
- Avisez le 911;
 - Avisez la réception de la Résidence 613-236-3131 ou les Services de protection de l'USP 613-236-9000
 - Avant d'administrer les premiers soins, assurez-vous qu'il n'y a aucun danger pour vous-même et la victime;
 - Administrez les premiers soins que vous maîtrisez;
 - Envoyez quelqu'un pour accueillir et diriger les secouristes.



Consignes d'incendie

1. Actions immédiates – Si vous découvrez un incendie
 - Quittez immédiatement le lieu de l'incendie ;
 - Fermez toutes les portes derrière vous ;
 - Déclenchez l'avertisseur d'incendie aussitôt que possible ;
 - Avertissez les occupants du bâtiment ;
 - Évacuez calmement l'édifice en utilisant la sortie de secours la plus proche et accessible. **N'utilisez pas les ascenseurs** ;
 - Dirigez-vous vers les aires de rassemblement préalablement désignées à cette fin (stationnements devant la Résidence) ;
 - Une fois que vous avez quitté l'édifice, n'y retournez pas tant que vous n'avez pas reçu permission d'un responsable du Service des incendies.

2. Donner l'alerte
 - Lorsqu'il est sécuritaire et possible, avisez le 911 et ensuite les Services de protection de l'USP 613-236-9000 ;
 - Fournissez l'information suivante :
 - Votre nom
 - Le lieu de l'incendie

3. Timbre sonore (niveau ALARME)
 - Suivez les instructions des agents d'évacuation ;
 - Évacuez la Résidence en utilisant la sortie de secours la plus proche et disponible ou en suivant les instructions des agents d'évacuation ;
 - Dirigez-vous vers les aires de rassemblement préalablement désignées à cette fin (stationnements devant la Résidence) ;
 - Les personnes à mobilité réduite seront évacuées par les agents(es) d'évacuation avec l'aide de bénévoles ou par le Service des incendies.

4. Impossibilité d'évacuation
 - Placez des linges, préférablement mouillés, autour des fentes de la porte et au bas de celle-ci pour empêcher la fumée de pénétrer dans la pièce ;
 - Fermez le plus de portes possibles entre vous et l'incendie ;
 - Si la fumée pénètre dans la pièce, tenez-vous le plus près possible du sol, respirez superficiellement par le nez et utilisez un mouchoir ou un linge comme filtre pour la bouche et le nez ;
 - Au besoin, attirez l'attention à une fenêtre, mais ne la brisez pas à moins que ce soit absolument nécessaire.



Alerte à la bombe

Si vous recevez un appel à la bombe

Même si la majorité des alertes sont fausses, elles doivent toutes être prises au sérieux pour assurer la Sécurité des usagers et de la propriété.

1. Actions immédiates

- Écoutez ;
- Soyez calme et courtois – n’interrompez pas l’appelant ;
- Avertissez un collègue ou superviseur si possible ;
- Prenez en note le numéro de téléphone si vous avez un afficheur ;
- Prenez note de la date et heure.

2. Obtenez le plus d’information possible

- Termes exacts utilisés par l’appelant ;
- Y a-t-il une bombe ou plusieurs ?
- À quelle heure la bombe doit-elle exploser ?
- Où se trouve la bombe ?
- L’appelant semble-t-il connaître les lieux ?
- À quoi ressemble la bombe ?
- De quel endroit appelle l’appelant ?
- Quel est son nom ?
- Pourquoi a-t-il placé la bombe ?

3. Identification de l’appelant

- La voix vous est-elle familière ?
- Information à prendre de l’appelant :
 - Sexe
 - Âge
 - Langue parlée
 - Type de voix
 - Prononciation
 - Ton
 - Bruit de fond



4. Communication de l'information obtenue
 - Si quelqu'un est en communication avec le 911, prenez la communication et fournissez l'information reçue lors de l'appel (étapes 1, 2 et 3) ;
 - Fournissez vos renseignements personnels suivants :
 - Nom
 - Téléphone

Si on vous avise d'un appel à la bombe

1. Actions immédiates
 - Si un individu vous avise qu'il reçoit un appel à la bombe, communiquez immédiatement avec les Services de protection de l'USP 613-236-9000 ;
 - Avisez votre superviseur ;
 - Si votre superviseur ou les Services de protection de l'USP vous avise d'un appel à la bombe, avertissez le personnel dans votre entourage immédiat et préparez-vous à évacuer.
2. Préparation pour l'évacuation
 - Restez calme ;
 - Suivez les instructions de votre superviseur et / ou des Services de protection de l'USP ;
 - Préparez vos effets personnels.
3. Inspection visuelle
 - Le superviseur coordonne l'inspection visuelle de votre secteur immédiat ;
 - Ne touchez à rien ;
 - Identifiez toute odeur ou tout bruit anormal ;
 - Identifiez tout objet suspect ;
 - Utilisez une feuille de papier avec une flèche pour indiquer l'endroit où se trouve l'objet suspect et écrivez la mention ;
 - « Objet suspect » sur la même feuille. Assurez-vous de bien fixer en place la feuille de papier ;
 - Signalez tout objet suspect aux Services de protection de l'USP.
 - Ouvrez les tiroirs, les classeurs, les portes, les fenêtres, etc. pour l'équipe chargée de la fouille détaillée.
4. Évacuation
 - Une fois les chemins d'évacuation et l'aire de réception inspectés visuellement par les Services de protection de l'USP :



- Restez calme ;
- Suivez les instructions de votre superviseur et des Services de protection de l'USP ;
- Prenez vos effets personnels ;
- Prenez en note et signalez tout objet suspect identifié lors de l'évacuation ;
- Dirigez-vous vers les aires de rassemblement préalablement désignées à cette fin (stationnements devant la Résidence).

Incident majeur de violence

Arme dissimulée

Si vous découvrez qu'un individu est en possession d'une arme dissimulée, si possible et sécuritaire, faites ce qui suit :

1. Actions immédiates
 - N'approchez pas ;
 - Ne discutez pas ;
 - N'enquêtez pas ;
 - Quittez les lieux discrètement.
2. Avisez les services d'urgence
 - Aussitôt qu'il est sécuritaire et possible, appelez d'abord le 911 et ensuite les Services de protection de l'USP (613-236-9000)
 - Donnez votre nom ;
 - L'endroit où se trouve l'individu ou les individus armés (soyez le plus précis possible) ;
 - Le nombre d'individus, leur identité et leur description ;
 - Le type d'arme(s) que l'individu a en sa possession.

Arme non dissimulée ou agression

Si vous êtes dans l'entourage immédiat d'un individu qui porte une arme non dissimulée ou d'un agresseur, si possible et sécuritaire, faites ce qui suit :

1. Actions immédiates
 - Quittez les lieux immédiats de l'individu armé ou de l'agresseur ;
 - N'évacuez pas l'édifice, mais mettez-vous à l'abri dans un endroit sûr aussitôt que possible (voir Lockdown (Confinement) ci-dessous).



Si vous avez quitté le lieu de l'agression ou si un **lockdown** (Confinement) a été annoncé par les Services de protection de l'USP, si possible et sécuritaire, faites ce qui suit :

2. Lockdown (Confinement)

- N'évacuez pas, mais mettez-vous à l'abri dans un endroit sûr aussitôt que possible ;
- Restez hors des champs de vision et de tir ;
- N'utilisez pas les téléphones cellulaires et mettez-les en mode silencieux ;
- Éteignez tout autre équipement ;
- Restez silencieux comme si personne n'était dans la pièce ;
- Si possible et sécuritaire, appelez d'abord le 911 et ensuite les Services de protection de l'USP (613-236-9000) :
 - Donnez votre nom ;
 - L'endroit où se trouve l'individu ou les individus armés (soyez le plus précis possible) ;
 - Le nombre d'individus, leur identité et leur description ;
 - Le type d'arme(s) que l'individu a en sa possession.
- Si possible et sécuritaire, demeurez en ligne ;
- Attendez, n'ouvrez pas la porte à quiconque demande d'entrer ;
- Ne réagissez pas à d'autres alarmes à moins de danger évident.

3. Libération

- Ne sortez que lorsque indiqué par un policier en uniforme et confirmé par les Services de protection de l'USP ;
- Restez calme et vigilant ;
- Lorsque vous quittez les lieux, n'ayez rien dans les mains et levez les bras en l'air ;
- Suivez les directives du policier le plus proche.



Prise d'otage

Si vous êtes pris en otage, gardez en tête que l'agresseur est émotionnellement instable. Les 45 premières minutes sont les plus dangereuses. Si jamais vous êtes pris en otage par un agresseur :

1. Actions immédiates
 - Ne résistez pas ;
 - Conformez-vous aux instructions de l'agresseur ;
 - Soyez patient avec l'agresseur et restez le plus calme possible.
2. Pendant la prise d'otage
 - Soyez vigilant ;
 - Évitez toute action ou tout geste qui risque d'aggraver la situation (p. ex. des gestes brusques) ;
 - Ne contrariez pas l'agresseur, ne faites pas de déclaration provocante ;
 - Réconfortez-vous les uns les autres ;
 - Ne fournissez pas d'information spontanément.
3. Libération
 - Restez calme et vigilant ;
 - Lorsque vous quittez le lieu de la prise d'otage, n'ayez rien dans les mains et levez les bras en l'air ;
 - Suivez les directives du policier le plus proche.

Agression sexuelle

Si vous êtes contacté par une personne qui vous informe qu'elle a été agressée sexuellement, il faut suivre les consignes suivantes :

1. Actions immédiates
 - Rester calme et écouter l'information qui vous est transmise (se rappeler que vous êtes probablement la première ou la seule personne à qui la personne agressée communique de l'information) ;
 - Demander à quel moment et où l'agression a eu lieu ;
 - Si c'est récent, les indices du crime peuvent encore être présents sur les lieux. Si c'est le cas, ne pas essayer d'interférer ou de contaminer les indices ;
 - Encourager la personne à dévoiler l'incident à la police ainsi qu'à aller chercher de l'aide médicale ou du service de soutien psychologique. Dans la mesure du possible, lui offrir de l'accompagner au service de consultation (2^e étage).



- Aviser la direction de la Résidence, mais toujours respecter la vie privée de la personne et garder la confidentialité des informations collectées.

Suicide

Le suicide est avant tout un problème humain, un acte extrême dont la violence et le désespoir dérangeant, interpellent et questionnent.

Il existe différents centres de prévention du suicide. Ces centres de détresse sont là pour aider la personne qui a besoin de réconfort, d'aide, etc.

1. Actions immédiates

- Restez calmer et écouter l'information qui vous est transmise ;
- Encouragez la personne à communiquer avec un centre de détresse ou le 911.
- Aviser la direction de la Résidence, mais toujours respecter la vie privée de la personne et garder la confidentialité des informations collectées.

Appel menaçant ou malveillant

1. Actions immédiates

- Ne raccrochez pas mais écoutez ;
- Soyez calme et courtois, n'interrompez pas l'appelant ;
- Aviser un collègue/superviseur (p.ex. à l'aide d'une note écrite) ;
- Date et heure ;
- Prenez en note le numéro de téléphone si vous avez un afficheur (call display).

2. Obtenez le plus d'information

- Termes exacts utilisés par l'appelant ;
- Qu'est-ce que l'interlocuteur menace de faire et comment ?
- À quelle heure et à quel endroit la menace doit-elle être exécutée ?
- L'appelant semble-t-il connaître les lieux ?
- De quel endroit appelle l'appelant ?
- Quel est son nom ?
- Pourquoi fait-il cette menace ?

3. Identification de l'appelant

- La voix vous est-elle familière ?
- Information à prendre de l'appelant :
 - Sexe
 - Âge
 - Langue



- Voix
 - Débit
 - Prononciation
 - Ton
 - Bruit de fond
4. Communiquez l'information obtenue
- Avisez les Services de protection de l'USP (613-236-9000) et communiquez l'information obtenue (étapes 1, 2 et 3) ;
 - Avisez votre superviseur.

Message vocal ou courriel menaçant ou malveillant

1. Actions immédiates
- Message vocal – Avisez immédiatement les Services de protection de l'USP (613-236-9000) et ensuite votre superviseur ;
 - Courriel – Ne le supprimez pas et avisez immédiatement les Services de protection de l'USP (613-236-9000) et ensuite votre superviseur.

Lettre ou télécopie menaçante ou malveillante

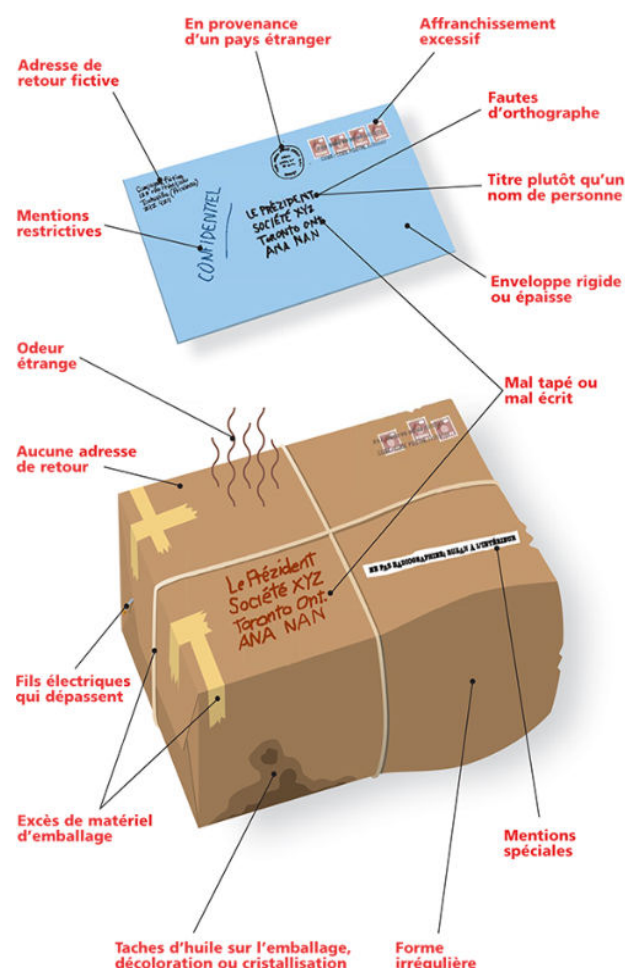
1. Actions immédiates
- Conservez tous les documents et l'emballage ;
 - Évitez de manipuler les documents et l'emballage ;
 - Avisez les Services de protection de l'USP (613-236-9000) et ensuite votre superviseur ;
 - Attendez qu'un agent de sécurité se présente pour prendre possession des documents et de l'emballage.



Enveloppe et colis suspects

Un objet contenant des agents chimiques, biologiques ou explosifs présente une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- Aspect mettant le destinataire mal à l'aise sans qu'il puisse expliquer pourquoi ;
- Colis d'apparence non commerciale ;
- Écoulement de liquides ;
- Emballage de fortune (par exemple, enveloppe mal ajustée) ;
- Emballage particulièrement épais ou hermétique (par exemple, à la fois du ruban et de la ficelle) ;
- Envoi non sollicité ni attendu ;
- Impression qu'il y a à l'intérieur des fils ou une feuille de métal ;
- Mode de livraison particulier ou inhabituel ;
- Odeurs ou bruits émanant de l'objet ;
- Perforation ;
- Poids anormal ;
- Position proche d'un système de ventilation ;
- Sensation que l'enveloppe contient une substance pulvérulente ;
- Taches de graisse.



Lettre ou colis suspect non ouvert

1. Actions immédiates

- Évitez de l'ouvrir, de le déplacer ou de le manipuler ;
- Isolez la lettre ou le colis ;
- Évacuez et isolez les personnes ayant eu contact avec la lettre ou le colis pour fin d'enquête et d'évaluation médicale ;
- N'utilisez pas de radio ou de téléphone cellulaire ;
- Évacuez le lieu immédiat ;
- Avisez les Services de protection de l'USP (613-236-9000) et votre superviseur.



Lettre ou colis ouvert avec écoulement de substances suspectes

1. Actions immédiates

- Si vous avez ramassé l'objet, déposez-le délicatement et éloignez-vous ;
- Ne le passez pas à quelqu'un d'autre et ne le déplacez pas dans d'autres locaux ;
- Ne cherchez surtout pas à nettoyer la poudre ou le liquide qui a pu fuir ;
- Contenez l'écoulement de la substance si possible ;
- Isolez et recouvrez la lettre ou le colis (p.ex. avec un manteau) ;
- Limitez l'exposition des personnes qui se trouvent à proximité.

2. Contrôle de l'exposition

- Ne brossez pas la substance répandue sur les vêtements ou le corps ;
- Ne portez pas les mains au visage pour éviter la contamination par les yeux, le nez ou la bouche ;
- Lavez-vous les mains, si possible sans quitter la zone immédiate ;
- Si possible, demandez aux personnes d'enlever délicatement leurs vêtements contaminés et de les déposer par terre. S'ils doivent enlever un chandail ou vêtement du genre, il faut éviter de le passer par-dessus la tête. En pareil cas, coupez le vêtement ou mouillez-le ;
- Isolez la substance et faites évacuer les lieux ;
- Fermez toutes les fenêtres ouvertes. Coupez la ventilation, le chauffage et les équipements qui assurent la circulation de l'air ;
- Fermez la porte du local contaminé et empêchez tout autre occupant du bâtiment d'y entrer et de se contaminer ;
- Limitez l'exposition des personnes qui se trouvent à proximité ;
- Évacuez et isolez les personnes ayant eu contact avec la substance, la lettre ou le colis pour fin d'enquête et d'évaluation médicale ;
- Évacuez le lieu immédiat ;
- Avertissez votre superviseur et ensuite les Services de protection de l'USP (613-236-9000) ;
- Attendez l'arrivée des secours.



Fumées ou vapeurs toxiques

1. Actions immédiates

- Si vous constatez des odeurs inhabituelles, avisez votre superviseur et les Services de protection de l'USP (613-236-9000) ;
- Si une ou plusieurs personnes dans votre entourage immédiat présentent des malaises (p. ex. maux de tête, nausées ou sensation de brûlure aux yeux), évacuez le secteur immédiatement ;
- Si la situation semble porter atteinte à la vie (p. ex. difficulté à respirer, personnes sans connaissance), déclenchez l'avertisseur d'incendie le plus proche pour alerter les autres occupants.

2. Évacuation

- Évacuez l'immeuble ;
- Si possible, faites face au vent afin de diminuer tout risque de contamination ;
- Ne portez pas les mains au visage pour éviter la contamination par les yeux, le nez ou la bouche ;
- Lavez-vous les mains ;
- Si possible, demandez aux personnes d'enlever délicatement leurs vêtements contaminés et de les déposer par terre. S'ils doivent enlever un chandail ou vêtement du genre, il faut éviter de le passer par-dessus la tête. En pareil cas, coupez le vêtement ou mouillez-le ;
- Avisez votre superviseur et ensuite les Services de protection de l'USP (613-236-9000) ;
- Attendez l'arrivée des secours.

Les fumées ou vapeurs nocives peuvent être inodores ou invisibles.

Panne d'ascenseur

Si vous entendez la sonnerie d'alarme d'un ascenseur

1. Actions immédiates

- Repérez l'ascenseur en panne ;
- Informez le préposé au comptoir, ou communiquez avec les Services de protection de l'USP (613-236-9000) ;
- Informez les personnes qui y sont coincées que les secours sont en route.



Si vous êtes coincé dans un ascenseur

1. Actions immédiates

- Appuyez sur le bouton d'ouverture de la porte encore une fois ;
- Si les portes refusent toujours de s'ouvrir, appuyez sur le bouton d'urgence ;
- N'essayez pas de forcer les portes, attendez l'arrivée des secours.

Phénomènes naturels

Les phénomènes naturels incluent les tremblements de terre, les inondations, les intempéries, mais n'excluent pas tout autre phénomène naturel.

Ces phénomènes naturels ne donnent pas de signal ou de préavis. La planification pour répondre à ces phénomènes sera minimale car personne ne peut prédire l'ampleur et l'envergure de la situation. Dans toute situation semblable, la direction ou les Services de protection de l'USP va communiquer avec les ressources impliquées dans les mesures d'urgence. À partir de ce moment, une décision éclairée sera prise afin d'assurer la protection des résidents. Toutefois, il est nécessaire de développer différents scénarios de mesure d'urgence.

Tremblement de terre

Ce phénomène engendre une possibilité de chute de matériaux ou tout autre objet. Il peut affecter les conduits d'eau et de gaz, ce qui peut entraîner une synergie d'événements catastrophiques. Les aires ouvertes à l'extérieur, loin des édifices sont les endroits les plus sécuritaires.

Si vous êtes à l'intérieur :

- Les mots d'ordre : **se baisser, s'abriter et s'agripper !**
- Abritez-vous sous une table ou un bureau ou tenez-vous contre un mur intérieur; restez loin des fenêtres et des objets qui pourraient vous blesser en tombant.
- Essayez de vous accrocher au meuble ou à l'objet qui vous sert d'abri.
- Couvrez-vous le plus possible la tête, la nuque et le torse.
- Si vous êtes en fauteuil roulant, verrouillez les roues et baissez-vous le plus possible.
- Ne restez pas dans l'embrasement d'une porte.
- Ne quittez pas l'immeuble avant qu'il ne soit sécuritaire de le faire; après le séisme, attendez plusieurs minutes puis évaluez les lieux pour déterminer si vous pouvez quitter l'endroit en toute sécurité.



- Sortez de l'immeuble avec prudence et évitez les sources de risque (tuiles de plafond ou lumières tombées au sol, verre brisé ou dommages structuraux majeurs).
- Ne prenez pas l'ascenseur.
- Ne déclenchez pas l'alarme d'incendie à moins qu'il y ait effectivement un incendie, car le mouvement d'évacuation risque d'exposer inutilement les gens à des dangers.
- N'utilisez pas de téléphone fixe ou de cellulaire, sauf pour rapporter une situation d'urgence ou des blessures.
- Attendez les instructions des représentants officiels de l'Université ou d'autres intervenants d'urgence.

Si vous êtes à l'extérieur :

- Restez dehors.
- Éloignez-vous des immeubles, des arbres et des lignes électriques.
- Évitez les sources de risque.

Inondation et fuite d'eau majeure

En cas de fuite :

- Avertissez l'administration ou les Services de protection de l'USP (613-236-9000) immédiatement de toute fuite d'eau majeure.
- S'il est sécuritaire de le faire, placez loin de l'eau les choses qui risquent de se faire abîmer davantage.
- Si vous êtes à l'intérieur et si c'est possible, éteignez et débranchez tout l'équipement électrique; le Service des immeubles coupera le courant si nécessaire.

En cas d'inondation :

- Allez plus haut ou quittez les lieux.
- Si vous êtes dehors, tenez-vous loin des eaux de crue et allez dans un lieu plus élevé.
- Soyez prudent; l'eau peut être contaminée par de l'huile, de l'essence, des rejets d'égout, ou être électriquement chargée.
- Restez loin de l'eau en mouvement; à peine 15 cm d'eau suffisent pour vous faire perdre pied.
- Suivez les instructions des intervenants d'urgence.



*En cas de fuite mineure ne risquant pas de causer de dommages (robinet qui fuit, toilette qui coule, etc.), communiquer avec la réception de la Résidence au 613-236-3131.

Intempéries

On peut généralement prédire les mauvaises conditions atmosphériques susceptibles de s'abattre sur la région d'Ottawa (neige abondante, pluie verglaçante, temps froid, éclairs, etc.). Les décisions concernant les mesures à prendre dépendront de l'intensité et de la durée prévue de ces conditions climatiques. L'information sera communiquée en temps opportun par les voies de communication habituelles de la Résidence (courriels, texto, etc.). Certains phénomènes météorologiques extrêmes, cependant, peuvent être soudains et inattendus.

En cas de tornade :

- Cessez prudemment ce que vous êtes en train de faire.
- Que vous soyez à pied ou en voiture, ne tentez pas de fuir la tornade.
- Si vous êtes à l'extérieur, dirigez-vous vers l'édifice le plus proche en évitant d'être frappé par des débris.
- Si vous le pouvez, allez au sous-sol de l'immeuble; s'il n'y a pas de sous-sol, allez à l'étage le plus bas, dans une pièce située au centre de l'immeuble, et placez-vous au centre de la pièce.
- Si possible, abritez-vous sous un meuble résistant (table, pupitre, etc.) au centre de la pièce.
- Ne vous réfugiez pas dans un ascenseur.
- Tenez-vous loin des coins de l'immeuble, des fenêtres, des portes et des murs extérieurs.
- Protégez-vous la tête et le cou avec vos bras et vos mains.
- S'il n'y a pas d'édifice à proximité, allongez-vous sur le sol ; protégez-vous la tête et le cou avec vos bras et vos mains.
- Si vous êtes en fauteuil roulant, verrouillez les roues et baissez-vous le plus possible.
- Restez sur place jusqu'à ce que la tornade se soit éloignée ou que des intervenants d'urgence vous indiquent qu'il n'y a plus de danger.
- Suivez toutes les instructions des intervenants d'urgence.



Chapitre III – Besoins spéciaux

Personnes ayant des besoins spéciaux

Il est souhaitable et fortement recommandé que toutes les personnes ayant des besoins spéciaux s'identifient auprès de l'équipe de gestion de la Résidence.

Comment aider une personne ayant des besoins spéciaux ?

Souvenez-vous :

- Certaines limitations sont plus évidentes que d'autres ;
- Certaines limitations sont accompagnées de difficultés d'élocution et/ou de communication (p. ex. la personne avec une limitation doit lire les lèvres).

Posez-vous les questions suivantes :

Est-ce que :

- La personne désire que vous l'aidiez ?
- Ne présumez pas qu'elle a besoin de votre aide. Laissez la personne vous dire ce que vous pouvez faire pour l'aider ;
- Je parle clairement ?
- Évitez de crier ou de parler rapidement. Ne ralentissez pas votre débit d'une façon qui puisse paraître offensante ;
- J'ai trouvé un moyen de communication efficace ?
- P. ex. des instructions dessinées ou écrites. Utilisez des points de repère au lieu de gauche, droite, etc. ;
- Je suis patient(e) et flexible ?
- Est-ce que je regarde la personne dans les yeux quand je lui
- parle ?
- J'ai besoin de répéter les instructions ?
- J'ai demandé à la personne si elle prend des médicaments ?
- Ne lui offrez jamais de médicament non prescrit par son médecin ;
- J'ai suivi les instructions affichées sur l'équipement ou l'appareil fonctionnel ?
N'essayez pas de soulever ou de soutenir une personne ou d'aider une personne à se déplacer si vous ne connaissez pas les techniques de Sécurité à suivre. N'administrez jamais d'aliment ni de liquide à une personne inconsciente ou qui ne réagit pas ;
- J'ai demandé à la personne ayant des besoins particuliers s'il y a des parties de son corps où elle a moins de sensations et si elle veut que je vérifie si elle a été blessée ?



Sachez que certaines personnes ayant une limitation peuvent exiger que vous utiliser des gants sans latex pour éviter de leur transmettre une infection virale.

Pour en savoir plus, visitez :

- <https://www.preparez-vous.gc.ca/>
- <https://www.ontario.ca/page/emergency-management>

NUMÉROS D'URGENCE

L'Hôpital d'Ottawa – Campus Riverside Directions & Maps	(613) 738-8400
L'Hôpital d'Ottawa – Campus Civic Directions & Maps	(613) 722-7000
L'Hôpital d'Ottawa – Campus Général Directions & Maps	(613) 722-7000
Télésanté Ontario	1-866-797-0000
Centre anti-poison	1-800-268-9017
Drogue / alcool / problèmes de jeux	1-800-565-8603
Aide-morale Ottawa et régions	(613) 252-5277
Jeunesse j'Écoute	1-800-668-6868
Fem'aide	1-877-336-2433
Victimes d'agression sexuelle	(613) 789-8096
Crise / prévention suicide	(613) 722-6914
Service de police d'Ottawa	(613) 236-1222
Service des incendies d'Ottawa – Caserne 12	311 or 613-580-2400
Service paramedic d'Ottawa	911

**** Il n'y a pas de département d'urgence au Campus Riverside.**

**** Le département d'urgence aux campus Civic et général est ouvert 24/7**



Chapitre IV – Formation pour les agents(es) d'évacuation

Identification des employés et de leur rôle

DEMANDER AUX GENS DE SORTIR RAPIDEMENT = LE RÔLE DE CHACUN

Gestionnaire (jour)

Préposé au service à la clientèle (soir)

- Agit comme coordonnateur;
- Contacte les pompiers;
- Contacte les Services de protection de l'USP (613-236-9000) ;
- Voit à l'évacuation de l'aire de réception, toilettes publiques, salon-cuisine et clients et du 1^{er} étage ;
- Se tient près de la porte principale et dirige les gens vers l'extérieur au point de rencontre: aire de stationnement devant la Résidence et leur demander d'attendre les directives.

Préposé service

Clientèle (jour ou soir)

- Si l'employé est seul au comptoir, il doit contacter les Services de protection de l'USP (613-236-9000) ;
- Voit à l'évacuation de l'aire de réception, toilettes publiques, salon-cuisine et clients du 1^{er} étage ;
- Se tient près de la porte principale et dirige les gens vers l'extérieur au point de rencontre: aire de stationnement devant la Résidence et leur demander d'attendre les directives.

Personnel en Résidence

Pas en service

- Se diriger à l'extérieur par la sortie de secours la plus près, en s'assurant de cogner aux portes sur votre chemin.
- IMPORTANT: donner un coup de main au préposé du service à la clientèle en fonction en dirigeant le trafic.



Les Services de protection de l'USP

- Faire la patrouille des étages, des escaliers et les portes de sortie, autre que la porte principale;
- Diriger les gens vers les sorties afin de s'assurer que personne ne reste à l'arrière ;
- S'assure que les cuisinières sont éteintes ;
- Ensuite, diriger les gens vers l'extérieur au point de rencontre: aire de stationnement devant la Résidence ;
- Informer les gens d'attendre les directives.

IMPORTANT :

- ✓ S'assurer que la voie d'urgence est dégagée afin de permettre l'accès aux pompiers.
- ✓ Il est important comme équipe, une fois que les gens sont à l'extérieur de leur parler et les garder au même endroit.

Identification de l'équipe d'évacuation

- Primaire : Gérant des opérations – Joel Grimard
- Secondaire : Adjointe administrative – Meriem El Mekkaoui
- Autres : Préposé au service à la clientèle
- Autres : Les Services de protection de l'USP
- Autres : Tous les employés lorsqu'ils sont à la Résidence (même hors service)

Rôle de l'agent(e) d'évacuation

- Communiquer avec les services d'urgence 911 ;
- Vérifier les sorties de secours du bâtiment ;
- Évacuer les gens du bâtiment vers les sorties ;
- Sortir et diriger les gens dans les aires de rassemblement (aire de stationnement devant la Résidence) ;
- Transmettre les informations au Service des immeubles de l'USP et à la gestion de la Résidence, une fois à l'extérieur.



Rôle de l'agent remplaçant

- Si l'agent(e) d'évacuation principal(e) est absent(e), celui-ci doit le remplacer et compléter les mêmes tâches.

Comment se préparer en tant qu'agent d'évacuation ?

- Explorer le bâtiment et les sorties de secours ;
- Rapporter tout risque décelé à l'administration ;
- Discuter avec son agent d'évacuation remplaçant ;
- Suivre les formations offertes.

Votre équipement – Agent d'évacuation

- Une lampe de poche ;
- Un crayon ;
- Papier ;
- Le plan de la Résidence.

Les aires de rassemblement

- Voir ANNEXE A
- En cas d'intempérie, la zone de rassemblement se trouve à l'Université Saint-Paul, dans le foyer devant l'entrée du Collège Boréal.

Le plan de la Résidence + Sorties d'urgence

- Voir ANNEXE B
- Porte principale (*entrée et sortie*) :
- Une seule porte principale se trouve évidemment à l'avant. Durant l'hiver, l'entrée de cette porte doit également être bien entretenue afin d'éviter les blessures « sur glace », etc. Mais également en tout temps, cette porte ne doit JAMAIS être bloquée.
- Porte de patio (*entrée et sortie*) :
- Dans l'aire de réception du 1^{er} étage se trouve une autre porte qui donne à l'extérieur, à l'arrière de la Résidence. Cette porte peut être également utilisée en cas d'urgence.



- Porte du corridor (*entrée et sortie*) :
- La troisième sortie est la porte du corridor au 1^{er} étage, utilisée pour se rendre à l'Université.

Information à transmettre aux secouristes

- Les zones évacuées ;
- Les pièces impossibles à vérifier ;
- Le nombre de personnes non évacuées, leur emplacement et la raison par exemple, quelqu'un à mobilité réduite ;
- Tout autre problème / information pertinente.

Quoi dire lors d'une évacuation ?

- Dire calmement, mais fermement :
 - Sortez par ici ;
 - Ne prenez pas l'ascenseur ;
 - N'allez pas à vos chambres ;
 - Lors du ratissage des pièces :
 - « Y a-t-il quelqu'un ici ? Il y a une évacuation ! »
 - Vers les aires de rassemblement :
 - « Éloignez-vous des édifices – dirigez-vous dans le fond des stationnements. »

Quoi faire avec une personne récalcitrante ?

- Avertir la personne qu'il faut évacuer les lieux par la loi ;
- Aviser la personne qu'il y a une amende possible pour toute personne qui n'évacue pas les lieux ;
- Prendre en note son nom (si possible) et son emplacement et le dire aux secouristes;



Conditions climatiques

- Les gens doivent en premier se rendre à l'aire de rassemblement afin de remédier à l'urgence;
- Si les conditions climatiques sont défavorables, et que l'évacuation tarde, des consignes seront transmises par l'agent d'évacuation pour remédier à la situation :
 - Exemple : Déplacement à l'Université Saint-Paul au foyer devant le Collège Boréal.

Quoi faire une fois évacué et que vous êtes à l'extérieur ?

- S'assurer que les gens sont dans l'aire de rassemblement ;
- Essayer que personne ne quitte les lieux en voiture ;
- Afin de faciliter la communication, il est suggéré de former une « ligne » et de ne pas vous mêler dans la foule.

Une fois l'évacuation terminée

- Une fois l'évacuation terminée, le coordonnateur d'évacuation ou délégué donnera la consigne de réintégrer :
 - Transmettre l'information aux gens pour réintégrer le bâtiment de façon ordonnée ;
 - Faire un rapport écrit de tout commentaire sur le déroulement et le garder dans le cartable à cet effet.

Conclusion

Ce document devra être revu par tous. Une part du travail vous revient en vous familiarisant avec tous les éléments mentionnés que ce soit au niveau de votre rôle, de l'aspect physique de la Résidence, etc.

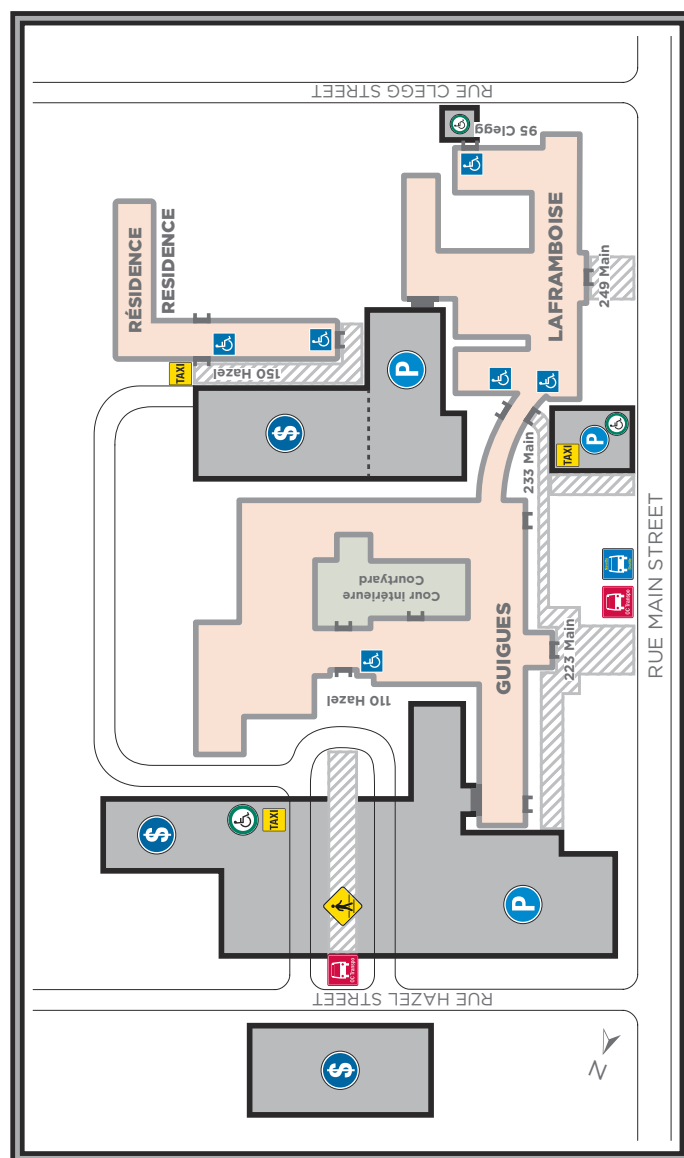
L'élaboration et la mise en œuvre de ces étapes visent à intervenir de façon efficace et sécuritaire en cas d'incendie afin de contribuer au bien-être et à la sécurité des membres de la communauté de la Résidence.



APPENDIX A

Les aires de rassemblement

STATIONNEMENT PARKING



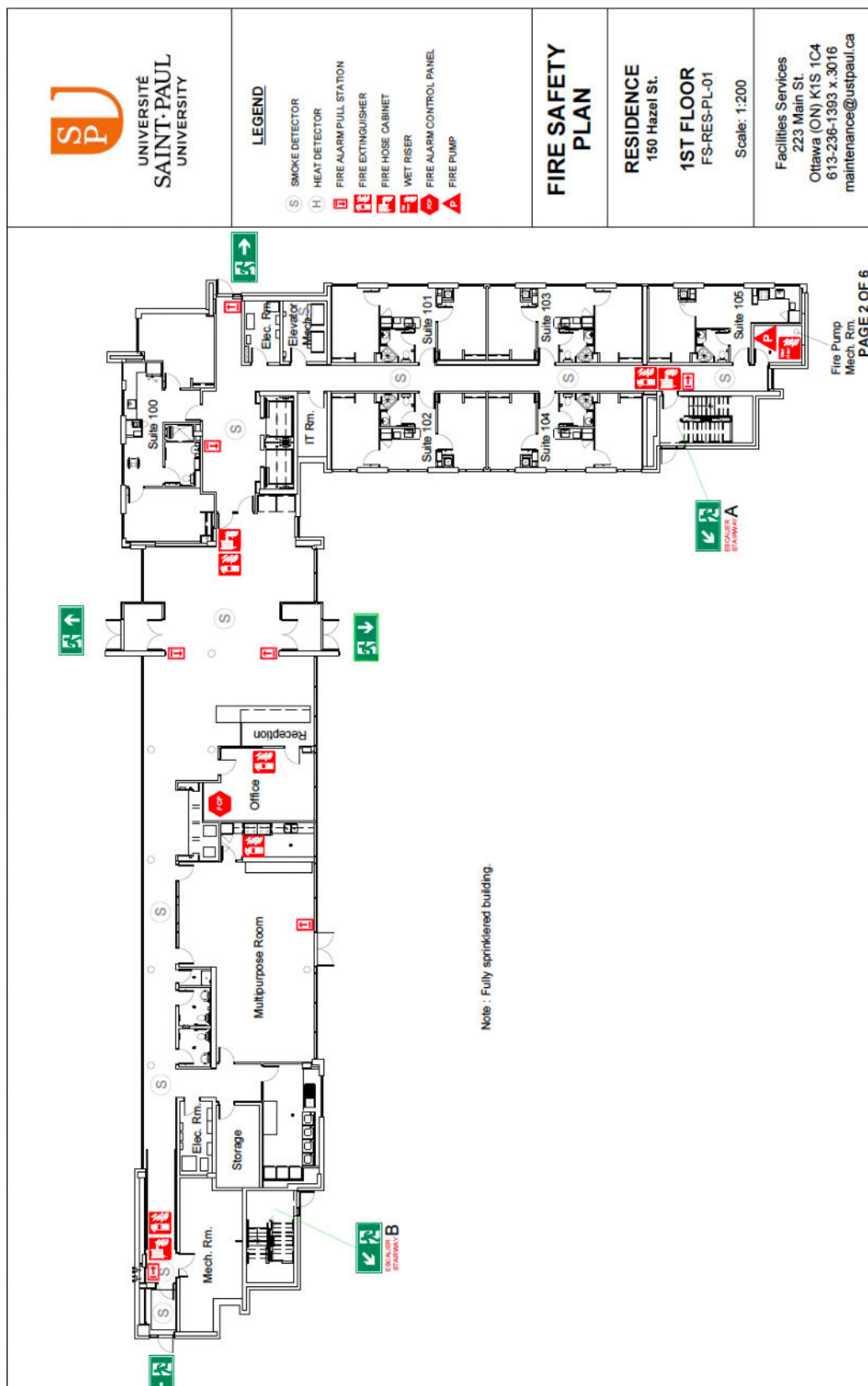
LÉGENDE / LEGEND

- | | |
|---|---|
| Stationnement avec permis
Parking with permit | Stationnement accessible
Accessible Parking |
| Stationnement payant
Paid Parking | Accès / Access |
| Navette / Shuttle | OC Transpo |
| Taxi - point d'embarquement
Taxi Pickup Point | Porte d'entrée / Entrance |
| Quai de déchargement
Loading Dock | |

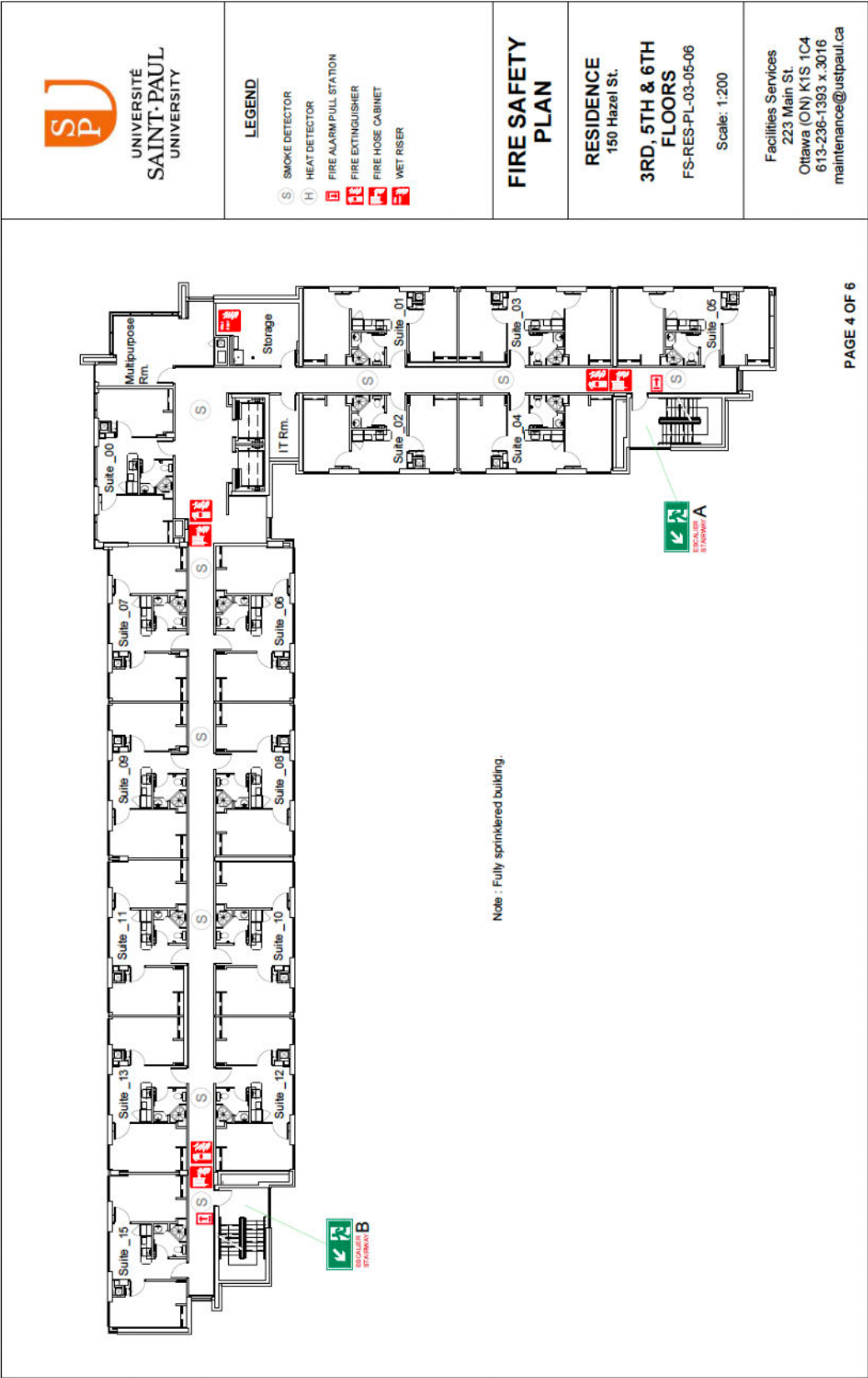

UNIVERSITÉ
SAINT-PAUL
UNIVERSITY



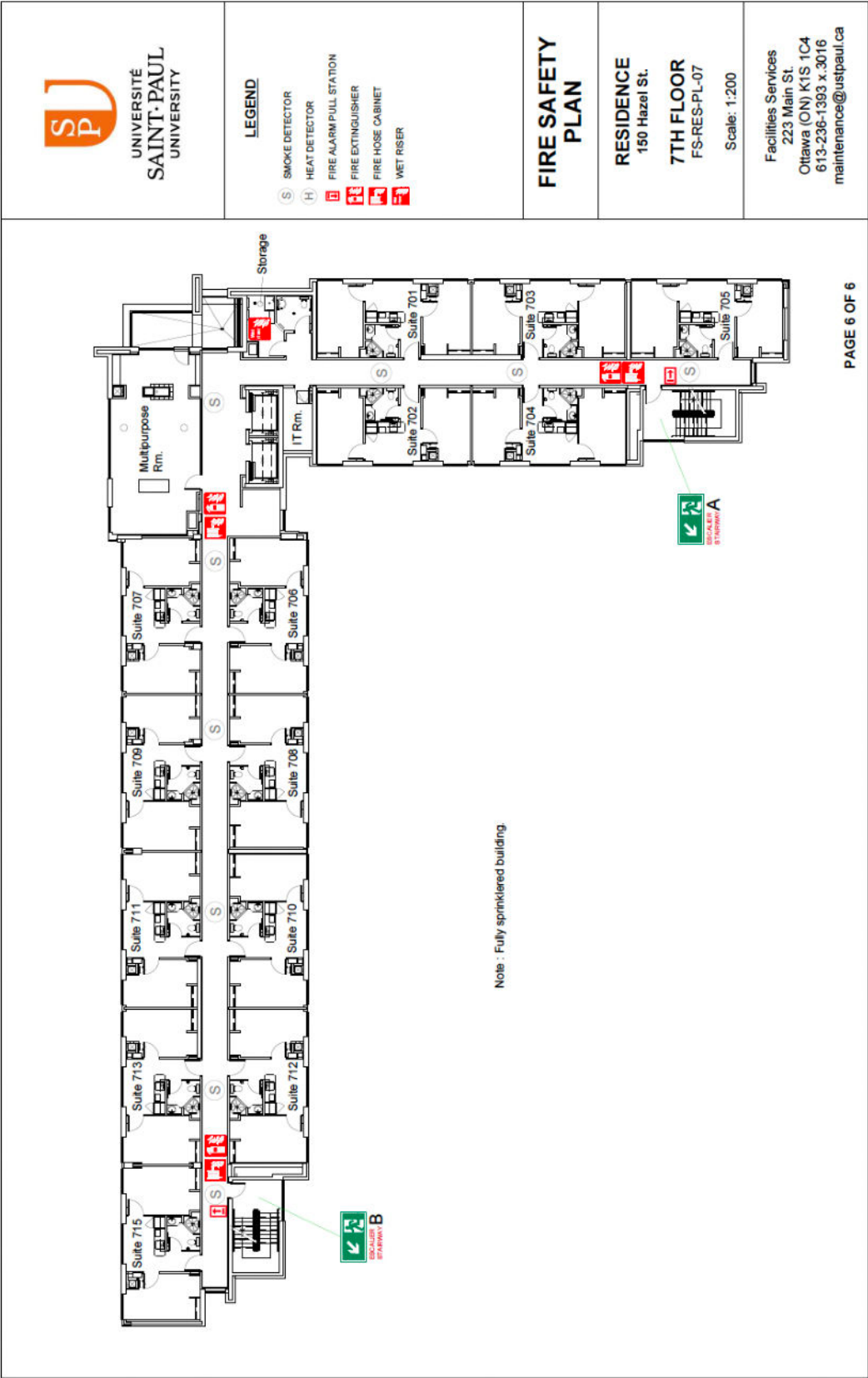
[illegible]













Résidence Université Saint-Paul

150, rue Hazel,

Ottawa, Ontario K1S 5T8

(613) 236-3131

info@residencesaintpaul.ca

www.residencesaintpaul.ca

